

Paragraphe 100 Travaux préparatoires, travaux en régie

Paragraphe 600 Corniches

100	<b>Travaux préparatoires, travaux en régie</b> ----- . Pour les règles de rémunération, les dispositions de méttré ainsi que pour les termes et définitions, les conditions de l'art. 000.200 sont appliquées. . L'évacuation et l'élimination des déchets occasionnés par les travaux de dépose sont facturées séparément selon méttré ou en régie.	Les échafaudages seront décrits avec le CAN 114 "Echafaudages".
110	<b>Installations de chantier, transports</b> -----	Ce sous-paragraphe ne sera utilisé que si l'entrepreneur principal (maçonnerie) ne peut mettre à disposition de telles installations (p.ex. lors de rénovations).
...		
115	<b>Protections provisoires contre les intempéries (étanchéité provisoire).</b>	
.100	<b>Protection en cas d'interruption des travaux.</b>	
...		
.120	<b>Utilisation de matériaux, mise à disposition de matériel ainsi que transports, en régie.</b>	
.121	Définition des prestations. 01 Description ..... 02 Matériaux/matériel ..... 03 Mise à disposition, durée ..... 04 up = ..... 05 Divers .....	...up...
.122	01 Description ..... 02 Matériaux ..... 03 Mise à disposition, durée .... 04 up = ..... 05 Divers .....	...up...
.123	à .129 dito .122	
...		

Paragraphe 100 Travaux préparatoires, travaux en régie  
Paragraphe 600 Corniches

115 .200 Protection en feuilles de PE  
ou en bâches de plastique.

...

.220 Utilisation de matériaux, mise  
à disposition de matériel ain-  
si que transports, en régie.

.221 Définition des prestations. ....  
01 Description .....  
02 Matériaux/matériel .....  
03 Mise à disposition,  
durée .....  
04 up = .....  
05 Divers .....

.222 01 Description .....  
02 Matériaux .....  
03 Mise à disposition, durée ....  
04 up = .....  
05 Divers .....

.223 à .229 dito .222

...

120 Protections temporaires contre  
les chutes, barrières de pro-  
tection, accès à l'échafaudage  
et plates-formes de travail  
-----

121 Dispositifs antichute tempo-  
raires.

.100 Parois de retenue sur les  
toits, classe C, selon norme  
SN EN 13 374 "Garde-corps pé-  
riphériques temporaires - Spé-  
cification du produit - Mé-  
thodes d'essai". Pose sur le  
boudin de chéneau, avec amar-  
rage à la structure porteuse  
du toit.

*Pour les toitures existantes avec une pente  
de jusqu'à degrés 45.*

...

.120 Mise à disposition prolongée.

.121 Définition des prestations. ....  
01 Conc. art. .....

.122 01 Conc. art. .....  
...

.123 à .129 dito .122

...

Paragraphe 100 Travaux préparatoires, travaux en régie  
Paragraphe 600 Corniches

121 .200	Garde-corps périphériques sur rive, selon norme SN EN 13 374 "Garde-corps périphériques temporaires - Spécification du produit - Méthodes d'essai". Fixation à la sous-construction par serrage ou par visage.	Au bord des toits, des mesures appropriées doivent être prises pour éviter les chutes à partir d'une hauteur de chute de plus de m 2,0. Des dispositions particulières s'appliquent pour les travaux de faible ampleur.
...		
.220	Mise à disposition prolongée.	
.221	Définition des prestations.	..ms...
01	Conc. art. .....	
.222	01 Conc. art. .....	..ms...
.223	à .229 dito .222	
...		
.400	Filets de sécurité (filets de protection) selon norme SN EN 1263-1 "Equipements temporaires de chantier - Filets de sécurité. Partie 1: Exigences de sécurité, méthodes d'essai" et filets de doublage. Comme protection contre les chutes à l'intérieur du bâtiment. Fixation à la construction existante.	En cas d'ouvertures dans la surface de toiture, des dispositifs antichutes doivent obligatoirement être installés indépendamment de la hauteur de chute. Des dispositions particulières s'appliquent pour les travaux de faible ampleur.
...		
.420	Filets de doublage. Mise en place, mise à disposition pour la durée des travaux de l'entrepreneur y compris enlèvement.	
.421	Définition des prestations.	..m2...
01	Description .....	
02	Conc. art. .....	
03	Longueur des mailles mm ....x.....	
04	Divers .....	
.422	01 Description .....	..m2...
02	Conc. art. .....	
03	Maille mm ....x.....	
04	Divers .....	
.423	à .429 dito .422	
...		

Paragraphe 100 Travaux préparatoires, travaux en régie  
 Paragraphe 600 Corniches

---

- 600                   Corniches  
 -----  
 Pour les règles de rémunération, les dispositions de métier ainsi que pour les termes et définitions, les conditions de l'art. 000.200 sont appliquées.
- 610                   Corniches d'égouts et de rives  
 -----  
 611                   Corniches d'égout.
- .100                  Chanlatte épicéa/sapin, brute de sciage.
- .110                  Chanlatte conique, chant antérieur biseauté, clouée ou vissée sur bois. Pour couverture en tuiles ou en ardoises.
- ...
- .120                  Chanlatte clouée ou vissée sur bois. Y compris lattes de compensation. Pour couverture en ardoises.
- ...
- .130                  Chanlatte clouée ou vissée sur bois. Y compris lattes de compensation adéquates. Pour couverture en plaques de fibres-ciment grand format, planes.
- ...
- .140                  Chanlatte clouée ou vissée sur bois. Pour couverture en plaques profilées.
- ...
- .150                  Chanlatte clouée ou vissée sur bois. Y compris lattes de compensation adéquates. Pour couverture en plaques de fibres-ciment profilées.
- ...
- 612                  Corniches de rives.
- .100                  Planche de renfort, épicéa/sapin, brut de sciage.
- .110                  Clouée ou vissée sur bois.
- ...
- .120                  Sous-groupe de sous-articles supprimé
- ...

Paragraphe 100 Travaux préparatoires, travaux en régie  
Paragraphe 600 Corniches

620 **Revêtements de corniches**  
-----

621 **Revêtement de larmiers et de virevents, en fibres-ciment.**

*L'entaillage de plaques de fibres-ciment ainsi que la fixation des tuiles de rive et des tuiles virevent seront décrits avec le CAN 363 "Toitures inclinées: Sous-construction, couvertures".*

.100 **Plaques de fibres-ciment planes, grand format, épaisseur mm 8. Masse surfacique env. kg/m<sup>2</sup> 16,0. Fixation sur bois avec pièces inoxydables teintées.**

...

.700 **Suppléments.**

.710 **Coupe des plaques pour joints et angles. Etanchement des joints avec bande en caoutchouc synthétique, largeur mm 60.**

...

.730 **Abouts de plaques de fibres-ciment.**

.731 Hauteur de plaque jusqu'à mm 200. ....p...

.732 Hauteur de plaque mm 201 à 300. ....p...

.733 Hauteur de plaque mm 301 à 400. ....p...

.734 Hauteur de plaque mm 401 à 500. ....p...

.735 Hauteur de plaque mm 501 à 600. ....p...

.736 01 Hauteur de plaque mm .....p...

.737 à .739 dito .736

.740 **Angle au faîte de plaque de fibres-ciment.**

.741 Hauteur de plaque jusqu'à mm 200. ....p...

.742 Hauteur de plaque mm 201 à 300. ....p...

.743 Hauteur de plaque mm 301 à 400. ....p...

.744 Hauteur de plaque mm 401 à 500. ....p...

Paragraphe 100 Travaux préparatoires, travaux en régie  
Paragraphe 600 Corniches

621	.745	Hauteur de plaque mm 501 à 600.	...p...
	.746	01 Hauteur de plaque mm .....	...p...
	.747	à .749 dito .746	
	...		
622		<b>Revêtement de larmiers et vi- revents, en plaques de matière synthétique.</b>	<i>L'entailage de plaques en ma- tière synthétique et la fixa- tion des tuiles de rive (courantes ou spéciales) se- ront décrits avec le CAN 363.</i>
	...		
	.700	<b>Suppléments.</b>	
	...		
	.720	<b>Abouts de plaques de matière synthétique.</b>	
	.721	Hauteur de plaque jusqu'à mm 200.	...p...
	.722	Hauteur de plaque mm 201 à 300.	...p...
	.723	Hauteur de plaque mm 301 à 400.	...p...
	.724	Hauteur de plaque mm 401 à 500.	...p...
	.725	Hauteur de plaque mm 501 à 600.	...p...
	.726	01 Hauteur de plaque mm .....	...p...
	.727	à .729 dito .726	
	.730	<b>Angle au faîte de plaques de matière synthétique.</b>	
	.731	Hauteur de plaque jusqu'à mm 200.	...p...
	.732	Hauteur de plaque mm 201 à 300.	...p...
	.733	Hauteur de plaque mm 301 à 400.	...p...
	.734	Hauteur de plaque mm 401 à 500.	...p...
	.735	Hauteur de plaque mm 501 à 600.	...p...
	.736	01 Hauteur de plaque mm .....	...p...
	.737	à .739 dito .736	
	...		